

Relativement au Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration et

**Relativement aux représentations concernant le projet de loi C-11, Loi
modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés et la Loi sur
les Cours fédérales**

À: David Tilson

Président du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration

L'Undocumented Workers Committee, de Toronto, ci-après appelé UWC, a l'honneur de recommander ce qui suit au Comité:

1. Les amendements contenus dans le projet de loi C-11 marquent une avancée judicieuse et équilibrée dans la lutte contre la misère humaine, l'exploitation et les coûts économiques associés aux migrants économiques qui se présentent comme des réfugiés. Pour cette raison, l'UWC souscrit à la lettre et à l'esprit du projet de loi C-11.

2. L'UWC craint que des migrants économiques continuent d'exploiter la législation régissant les réfugiés, y compris la lettre et l'esprit du projet de loi C-11, tant et aussi longtemps qu'il ne sera pas possible de répondre entièrement aux besoins légitimes des employeurs en matière de travailleurs qualifiés temporaires, notamment dans le secteur de la construction du Grand Toronto.

3. Depuis 2006, le Canada a établi le système de visas pour travailleurs qualifiés (FSW) qui fait autorité dans le monde. L'UWC croit qu'une administration plus uniforme et plus réaliste du programme FSW et du projet de loi C-11 diminuera grandement l'incidence du phénomène des migrants économiques qui cherchent à tirer profit d'une contestation judiciaire du C-11.

4. Depuis l'amnistie ratée de 1986 et la création du très contesté programme pour les réfugiés après 1989, l'économie du Grand Toronto a été marquée, dans plusieurs secteurs cruciaux comme la construction, par la frustration des employeurs devant l'absence de réaction fédérale aux besoins d'embauche de travailleurs étrangers temporaires, surtout en provenance de pays où le visa n'est pas obligatoire. Depuis plus d'une vingtaine d'années, ces employeurs et les syndicats se tournent vers des travailleurs illégaux et des migrants économiques qui se présentent comme des réfugiés pour satisfaire leurs besoins de

main-d'œuvre. L'incapacité persistante des employeurs du Grand Toronto de garder les travailleurs temporaires provenant des pays exemptés de l'obligation de détenir un visa alimente depuis vingt ans le recours abusif aux réfugiés.

5. La seule façon de s'assurer que l'intention du projet de loi C-11 n'est pas contrecarrée, comme ce fut souvent le cas dans le passé, consiste à suivre de près l'administration du programme FSW dans plusieurs secteurs vitaux pour le Grand Toronto.

6. Malgré le nouveau régime de réglementation exceptionnel régissant les travailleurs qualifiés, et malgré une administration régionale talentueuse au sein de RHDCC, à CIC et parmi les employés canadiens, trop d'employeurs du Grand Toronto déplorent les macrodécisions pancanadiennes concernant les travailleurs qualifiés temporaires qui sont prises à Ottawa et dont le caractère irréaliste nuit beaucoup à la gestion des besoins de travailleurs étrangers temporaires du Grand Toronto. Un nombre restreint mais critique d'initiatives politiques venant d'Ottawa depuis le ralentissement économique de la fin de 2008 ont nui à l'intégrité du programme des travailleurs qualifiés temporaires parmi un nombre grandissant d'employeurs torontois. Leur frustration ne fait que grandir quand ils constatent que la province de l'Ontario n'assume pas la responsabilité qui lui revient d'informer les autorités fédérales des besoins de main-d'œuvre du Grand Toronto. L'Ontario se retrouve seule à ne pas pouvoir gérer efficacement ses besoins de travailleurs étrangers temporaires.

7. L'incapacité des administrations fédérale et provinciale de bien administrer le programme des travailleurs qualifiés temporaires ne manquera pas de neutraliser l'intention du projet de loi C-11. Les employeurs torontois légitimes n'auront d'autre choix que de venir en aide à ceux qui s'efforceront de contrecarrer le C-11. Parallèlement, les intérêts torontois qui siphonnent chaque année des millions de dollars à force d'abuser du système feront sans doute en sorte que le C-11 soit contesté et détruit. Nous sommes déjà passés par là.

8. La seule façon de s'assurer que l'intention du projet de loi n'est pas neutralisée, comme ce fut souvent le cas d'initiatives semblables dans le passé, c'est de surveiller de près l'administration du programme dans plusieurs secteurs vitaux du Grand Toronto.

Toronto, 26 mai 2010